



**DATE DE PUBLICATION : 23 novembre 2023**

La directrice des Entreprises

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Services à l'économie et du Réseau le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Hervé GONSARD le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M<sup>me</sup> Emilie QUEMA le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pierre-Yves GAUTHIER, chef du service Climat entreprises (SCE), et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Judicael ARNOULT, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du SCE dans la limite de 25 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 17 novembre 2023

Emilie QUEMA